

III- EQUIPEMENTS ET SERVICES DU PAYS DU CENTRE BRETAGNE

3.1 – Niveau général d'équipements et aire d'attractivité

Lors du dernier inventaire communal, réalisé en mars 1998 par l'INSEE, le Ministère de l'Agriculture et la DATAR, les communes du Pays du Centre Bretagne étaient, avec celles du Centre-Ouest Bretagne, les moins équipées de la région.

Avec la présence d'une large gamme d'équipements, Loudéac constitue le pôle principal de services du Pays relayé par cinq pôles intermédiaires (Merdrignac, Plémet, Collinée, Plouguenast et Uzel).

Nombre de communes attirées par des équipements de Loudéac

Equipements du pôle	Communes attirées	dont du Pays Centre Bretagne
Hôpital ou clinique non spécialisé	30	27
Lycée d'enseignement général	43	34
Piscine	30	23
Laboratoire d'analyses médicales	42	30
Salle de cinéma	28	23
Centre culturel	39	30

Source : INSEE – SCEES inventaire communal 1998.

L'inventaire communal définit un indice général d'équipement à partir d'une gamme de 39 services ou commerces. Il existe ainsi 25 pôles principaux de services en Bretagne pour lesquels les 39 indicateurs sont présents, dont celui de Loudéac.

Merdrignac apparaît également bien équipée avec 34 services ou commerces recensés sur un total de 39.

L'inventaire communal détermine également la capacité d'attraction des territoires qui peut être mesurée à différents niveaux : celui des services intermédiaires ou celui des services de proximité (soit respectivement 17 ou 10 équipements retenus).

46 aires d'influence des services intermédiaires ont ainsi été définies en Côtes d'Armor dont 6 se situent dans le Pays du Centre Bretagne.

Au sein de cet ensemble, les deux pôles les mieux équipés polarisent un large espace : l'aire d'attraction de Loudéac regroupe 14 communes (soit 20 776 habitants) et celle de Merdrignac 8 communes (soit 6 947 habitants).

Les quatre autres pôles, moins bien équipés, ont une polarisation plus ou moins forte : celui de Plémet concerne 5 566 habitants, celui de Collinée 4 315, celui d'Uzel 2 854 et celui de Plouguenast 2 299 habitants.

Il convient de noter que Trédaniel et Le Loscouët-sur-Meu sont attirées vers des aires de services intermédiaires extérieures au Pays (respectivement Moncontour et Saint-Méen-le-Grand en Ille-et-Vilaine) tandis que Langast (Pays de Saint-Brieuc) se situe dans l'aire de Loudéac.

Pour conclure sur les aires d'attraction, une étude plus limitative a été conduite par l'INSEE sur les hypermarchés, les établissements de santé et les salles de spectacles. Il s'avère que seule Loudéac offre ces trois types d'équipements au sein du Pays du Centre Bretagne. Son attractivité couvre la quasi-totalité du territoire du Centre Bretagne et s'étend à quelques communes extérieures dont, de façon systématique, Langast, Saint-Guen et Saint-Gilles-Vieux-Marché. A l'inverse, certaines communes périphériques du Pays se situent dans les zones d'attraction de Saint-Brieuc, Dinan, Lamballe ou Rennes, dont à chaque fois Trédaniel, Collinée et Trémoriel.

3.2 - Typologie des services

Les activités tertiaires

C'est la croissance des activités tertiaires qui assure le développement et la modernité d'un territoire : 62 % de la population active en Bretagne, près de 70 % en France. Leur faible essor en Centre Bretagne constitue la carence principale du Pays.

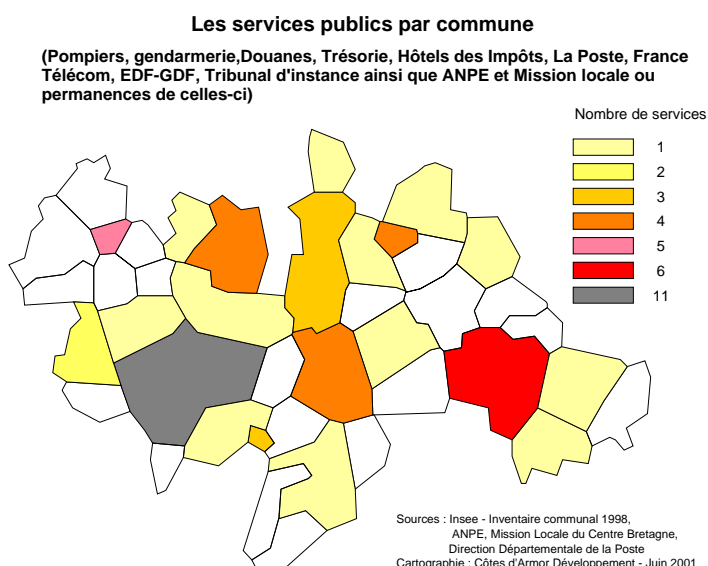
L'INSEE a recensé 65 entreprises de transports, de stockage, d'établissements frigorifiques liés aux industries alimentaires (Frigoscandia, Garnier, ...)

Les principales banques et agences d'assurances regroupent leurs guichets : 74 établissements financiers, 50 services immobiliers, 6 organismes informatiques, très peu de services de conseils aux entreprises. Le Centre Bretagne doit se contenter de services courants de consommation, à défaut d'attirer les services technologiques et les conseils de pointe.

Les services publics et privés

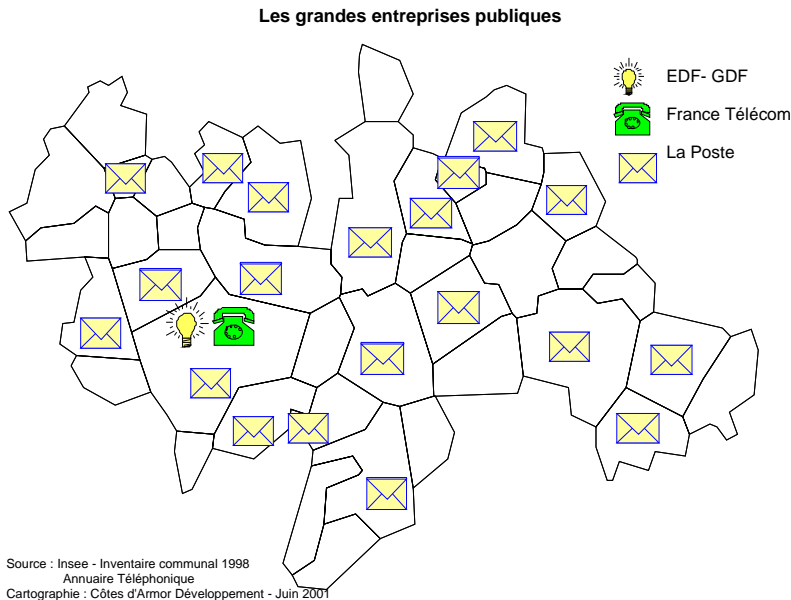
Les 11 principaux services publics et sociaux sont présents à Loudéac :

- les services de sécurité : pompiers et gendarmerie,
- les services financiers de l'Etat : douanes, impôts et trésorerie,
- les grandes entreprises publiques : La Poste, France Télécom et EDF-GDF,



- les services judiciaires : tribunal d'instance,
- les organismes sociaux : ANPE, mission locale.

Si les douanes, la trésorerie, la justice, EDF-GDF et France Télécom ne sont présents qu'à Loudéac, il faut noter le bon niveau d'équipement de la plupart des chefs-lieux de canton (Merdrignac, Uzel, Collinée, Plouguenast) ainsi que de la commune de Plémet.



Pour les autres communes, le niveau d'équipement reste faible voir inexistant avec au total 20 localités qui ne disposent d'aucun des 11 services susvisés.

Les services de santé et d'action sociale

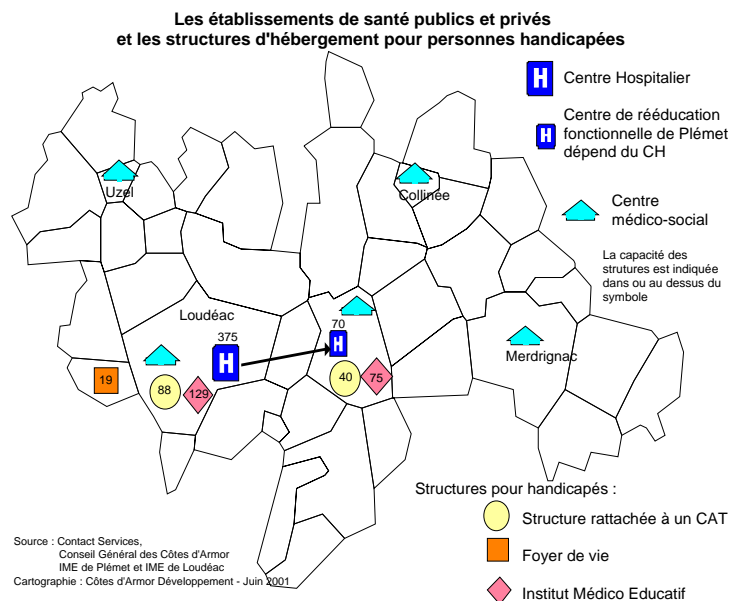
Un inventaire des 7 principaux services de santé a été réalisé en mai 2001 par l'organisme Contact Services de Plémet. A l'instar des autres services, le canton de Loudéac concentre la majorité des professionnels médicaux

Les communes les mieux équipées sont ensuite Collinée et Plessala (présence de 6 services de santé) suivies de Plémet, Merdrignac et Plouguenast.

En matière d'infrastructures médicales, le Centre Hospitalier Intercommunal de Plémet-Loudéac emploie 35 médecins et dispose au total de 445 lits. Il rassemble environ 500 emplois.

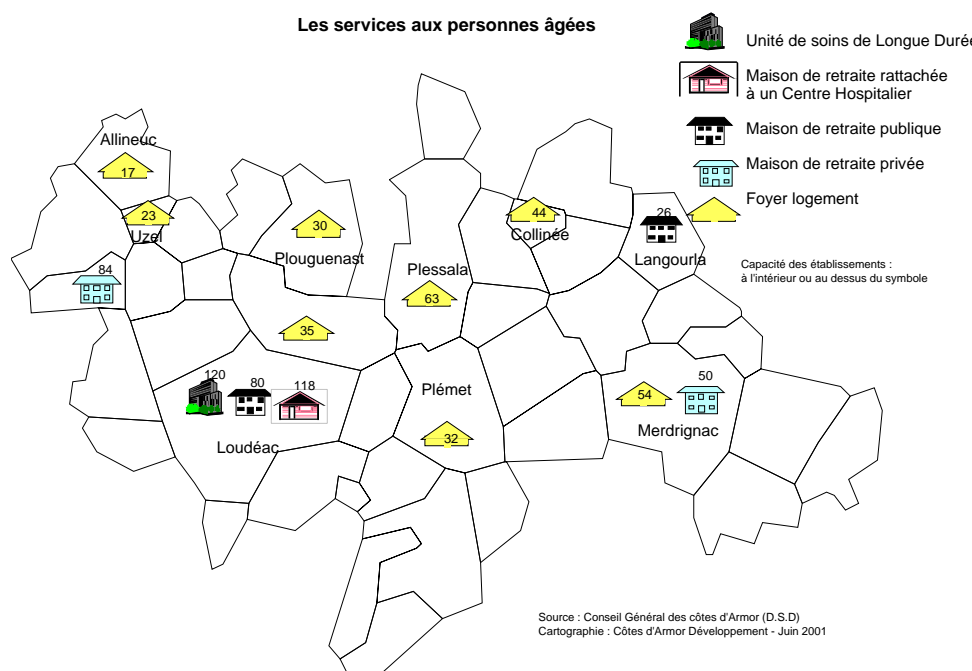
Le Centre Hospitalier est en cours de fusion avec celui de Pontivy. Ce rapprochement devrait produire son plein effet au début de l'année 2002 avec un service d'urgence et un SMUR fonctionnant sur chaque site.

Il existe également cinq centres médico-sociaux qui dispensent des soins, la durée du séjour ne devant pas dépasser la journée.



S'agissant de l'accueil des personnes handicapées, cinq établissements sont présents sur le territoire pour une capacité d'accueil de 450 patients.

Les services aux personnes âgées



La zone gérontologique de Loudéac–Mené couvre le territoire de l'ACBD à l'exception de la commune de Trédaniel intégrée à celle de Saint-Brieuc. Elle englobe aussi le canton de Mûr-de-Bretagne (Pays du Centre Ouest Bretagne) et les communes de Langast et Plémy (Pays de Saint-Brieuc).

Le territoire de l'ACBD compte au total 14 structures d'accueil des personnes âgées. Il s'agit le plus souvent de foyers logements (8 au total), de maisons de retraites publiques ou privées (5) auxquels s'ajoute l'unité de soins de longue durée de Loudéac.

La capacité totale de ces structures est de 776 lits répartis sur 11 communes : 415 pour la CIDERAL, 133 pour la Communauté de Communes du Mené, 124 pour celle d'Uzel et 104 pour celle d'Hardouiniais-Mené. Seulement trois de ces établissements sont habilités à l'aide sociale (maisons de retraite de Loudéac et du Quillio) qui concernait en 1998 près d'une cinquantaine de personnes défavorisées.

Pour permettre le maintien des personnes âgées à domicile, des services de soins infirmiers, de livraisons de repas, d'aide ménagère et d'accueil familial ont également été développés.

Le centre hospitalier de Plémet-Loudéac propose ainsi un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) qui couvre le canton de Loudéac. Ce dispositif est complété par les services d'autres structures :

- quatre comités d'entraide (La Chèze, Collinée, Moncontour et Ploelec-sur-Lié),
- le service de soins à domicile d'Uzel-Mûr-de-Bretagne,
- l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Merdrignac.

Ces différents organismes couvrent ainsi la totalité du territoire en matière de soins médicaux à domicile. Ils emploient une trentaine d'aides soignantes et d'infirmières coordinatrices qui interviennent auprès d'environ 200 bénéficiaires du Pays du Centre Bretagne.

Le Centre Hospitalier propose d'autre part un service de portage de repas à domicile qui couvre le territoire de la CIDERAL et de la Communauté de Communes du Pays d'Uzel. Un service comparable (repas à prendre sur place) est assuré par le Centre d'aide et d'action sociale (CCAS) de Merdrignac pour son canton.

12 communes ont également mis en place un service ménager à domicile qui employait, en 1998, 42 personnes en équivalent temps plein et concernait environ 700 bénéficiaires.

Les services à l'enfance

Le Pays du Centre Bretagne compte au total 282 assistantes maternelles agréées ayant la possibilité d'accueillir 766 enfants. 187 d'entre elles exercent leur activité sur le territoire de la CIDERAL (agrément pour 520 enfants). Trois communes n'offrent pas ce service : Coëtlogon, Mérylac et Saint-Launeuc.

Le Pays du Centre Bretagne dispose par ailleurs de deux relais assistantes maternelles gérés par des professionnelles employées par la CIDERAL et la Communauté de Communes Hardouiniais-Méné. Outre l'accueil d'enfants sous la co-responsabilité d'assistantes maternelles ou de parents, ces relais organisent ponctuellement des espaces jeux dans plusieurs localités.

Il existe également deux haltes garderies, l'une située à Loudéac et l'autre à Merdrignac, qui accueillent au total une vingtaine d'enfants. En revanche, le Pays du Centre Bretagne se caractérise par l'absence de crèche.

En conséquence, le poids du territoire de l'ACBD dans l'ensemble départemental en matière d'accueil collectif des tout petits est faible.

L'équipement en garderies périscolaires est meilleur avec 21 structures présentes sur 18 communes.

Le Pays compte, par ailleurs, neuf centres de loisirs sans hébergement (CLSH) qui pour la plupart ne fonctionnent qu'en été. Sept sont situés sur le territoire de la CIDERAL tandis que deux fonctionnent en alternance (Trévé et Saint-Caradec, Le Gouray et Plessala).

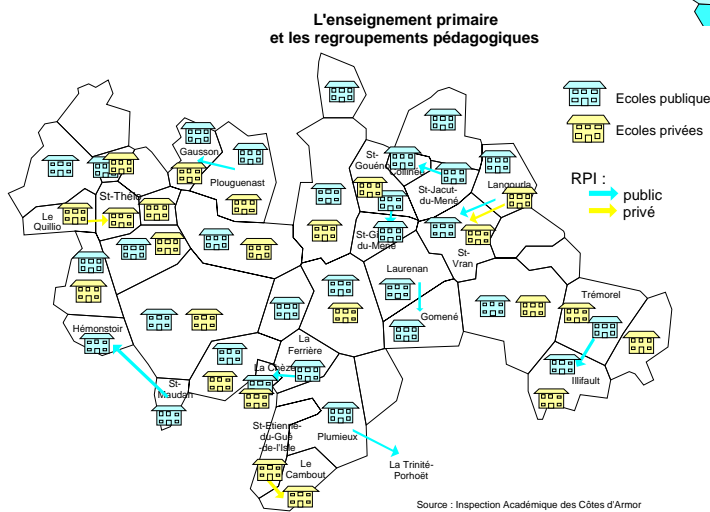
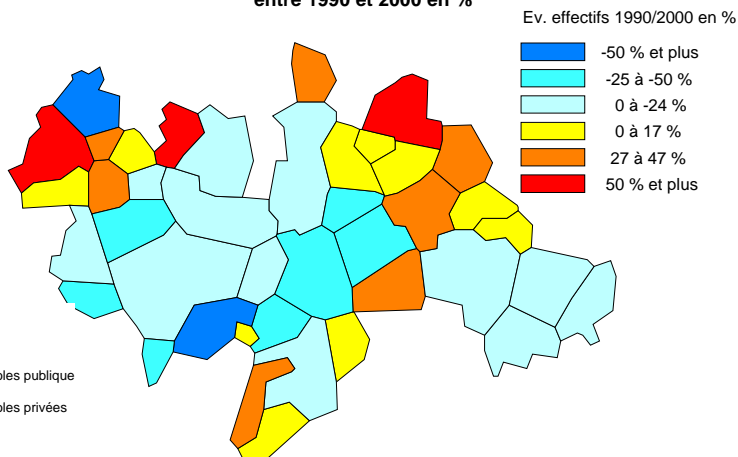
En complément des capacités d'accueil, il faut noter l'existence de plusieurs équipements ou activités destinées aux enfants.

Le Pays du Centre Bretagne dispose ainsi d'un certain nombre de services à l'enfance caractérisés par une forte concentration sur le territoire de la CIDERAL. La Communauté de Communes du Pays d'Uzel apparaît par contre nettement sous équipée.

La formation

Pour l'année scolaire 2000-2001, 4244 élèves ont fréquenté les établissements du premier degré (maternelle et primaire) du Pays du Centre Bretagne. Ils étaient 4 881 en 1990-1991, ce qui traduit une baisse des effectifs de 13 % à comparer à un fléchissement de 7,3 % pour l'ensemble du département.

Evolution des effectifs de l'enseignement primaire entre 1990 et 2000 en %

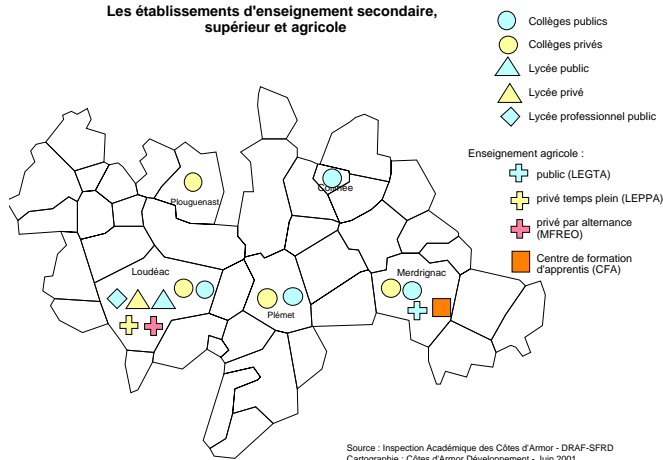


Face à la baisse du nombre d'enfants en zone rurale, la scolarisation préélémentaire et primaire s'organise de plus en plus autour de Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (9 dans l'enseignement public et 3 dans le privé). Les RPI concernent au total 21 communes.

Les établissements d'enseignement secondaire (5 collèges et 3 lycées d'enseignement général et professionnel) se concentrent sur cinq communes (Loudéac, Merdrignac, Plémet, Plouguenast et Collinée). L'effectif total s'élevait à 3 246 élèves en 2000, dont 162 suivent une formation post-bac de technicien supérieur (STS).

Depuis 1995, le nombre d'inscrits a diminué de près de 14 % (dont - 11 % pour les collèges, - 19 % pour les lycées professionnels, - 21 % pour les lycées d'enseignement général et + 3,2 % pour les STS).

Les établissements d'enseignement secondaire, supérieur et agricole

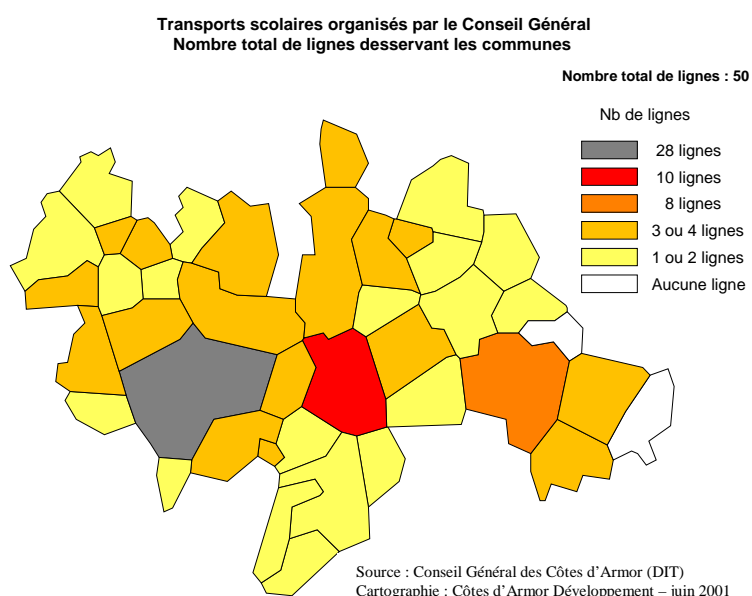


Des formations agricoles sont également dispensées dans deux lycées (Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole -LEGTA- de Merdrignac et Lycée d'Enseignement Professionnel Privé Agricole -LEPPA- de Loudéac), ainsi qu'à la Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation (MFREO) de Loudéac. A la rentrée 2000, l'enseignement agricole concernait au total 617 élèves dont 88 en BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole), ce diplôme étant préparé à la MFREO et au LEGTA.

Depuis 1995-1996, les effectifs de l'enseignement agricole ont progressé de près de 4 % dont + 2 % pour l'enseignement secondaire et + 19 % pour les BTSA.

Enfin, le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de Merdrignac, orienté vers l'agriculture, a accueilli, en 2000-2001, 143 élèves dont 36 en BTSA. Au cours de ces six dernières années, les effectifs ont globalement progressé de 25 %.

Les transports



Pour ce qui concerne le transport collectif, le Conseil Régional et le Conseil Général se partagent la responsabilité des transports.

Pour le Pays du Centre Bretagne, le Conseil Régional est responsable de la gestion de la ligne Saint-Brieuc/Vannes ainsi que de la liaison Rennes/Loudéac par autocar qui passe par Merdrignac et Plémet.

Le Conseil Général des Côtes d'Armor est parallèlement chargé des transports collectifs interurbains infra-départementaux, essentiellement utilisés par les scolaires.

De plus, un transporteur privé exploite une ligne par autocar entre Carhaix et Loudéac principalement fréquentée par les scolaires.

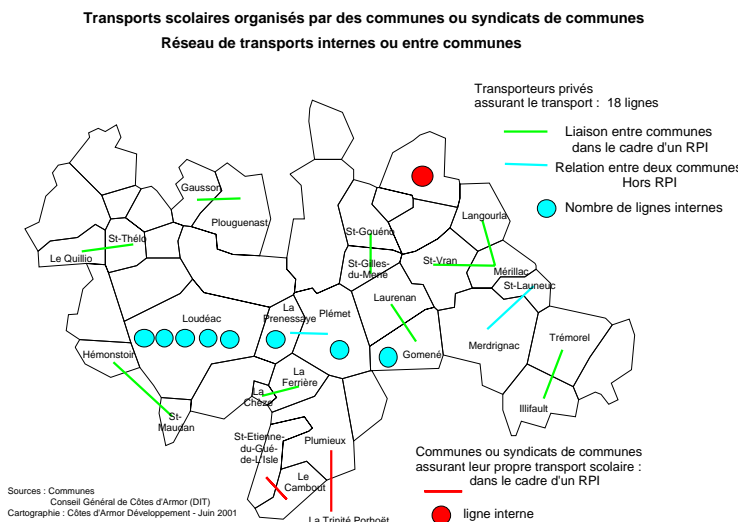
Pour ce qui concerne les transports scolaires, le Conseil Général des Côtes d'Armor organise l'ensemble des transports à destination des établissements de l'enseignement secondaire. Cette compétence est déléguée aux communes pour les écoles primaires.

50 lignes relèvent de la compétence directe du Conseil Général : elles desservent l'ensemble des communes du Pays à l'exception de Saint-Launeuc et du Loscouët-sur-Meu.

18 sont parallèlement déléguées à des communes ou syndicats de communes. Elles concernent 25 localités dont 16 ont signé un contrat de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre elles.

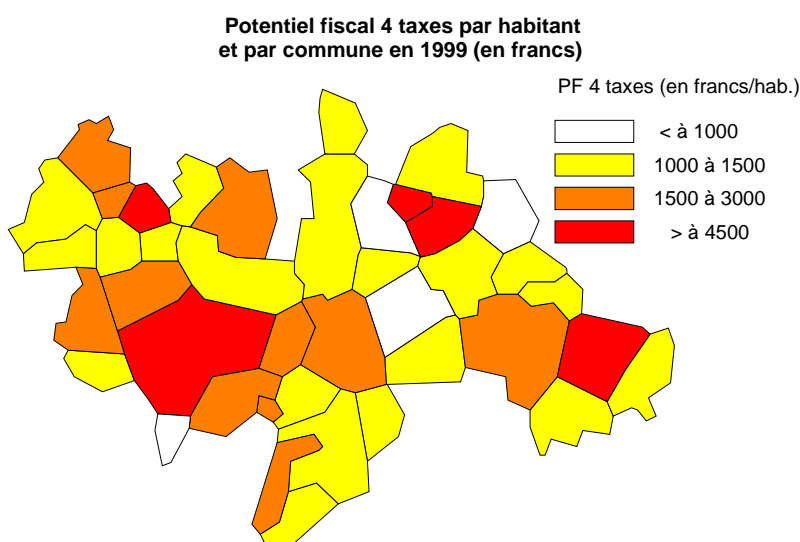
A l'exception du Loscouët-sur-Meu, toutes les communes sont ainsi desservies au moins une fois par jour. Certaines ne le sont cependant que le matin ou le soir.

La commune la mieux desservie est Loudéac avec 33 lignes quotidiennes au total, suivie de Plémet (12 lignes) et de Merdrignac (9 lignes), ces trois localités ayant toutes un collège et/ou un lycée.



IV – REVENUS DES MENAGES ET FISCALITE EN CENTRE BRETAGNE

4.1 - Les impôts des ménages



Lorsque la comparaison est faite à l'échelle des zones d'emplois (Pontivy-Loudéac), on constate que le Centre-Bretagne fait partie des bassins d'emplois bretons les moins riches fiscalement.

Aux faibles revenus fiscaux des ménages correspondent, pour les communes, des potentiels fiscaux généralement en deçà des valeurs moyennes nationales de leur strate démographique.

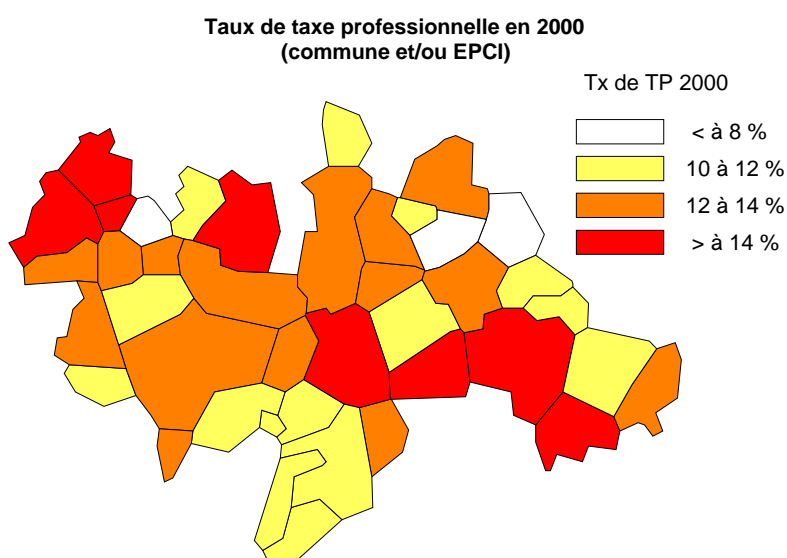
Ainsi en matière de potentiel fiscal (4 taxes par habitant), seules 7 des 41 communes du Pays du Centre Bretagne, enregistrent des valeurs supérieures à la moyenne de leur strate : la Chèze, Loudéac, Saint-Caradec, Saint-Hervé, Saint-Jacut-du-Mené et Trémorel.

Pour compenser la faiblesse relative de leurs bases fiscales, la majorité des communes est contrainte d'adopter des taux d'imposition supérieurs aux moyennes nationales. Ceci est particulièrement vrai pour les impôts des ménages (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties).

La pression fiscale moyenne nationale sur ces trois taxes est de 14,18 %. Or seule la commune de Collinée est en deçà (13,9 %) et parmi les quarante autres communes. 28 ont, à ce jour, un taux moyen pondéré des taxes ménages supérieur de 50 % à cette moyenne nationale.

4.2 - La taxe professionnelle

Les ressources des collectivités en matière de taxe professionnelle sont sensiblement inférieures à la moyenne nationale. Ainsi, seules 6 communes (Collinée, Loudéac, Saint-Caradec, Saint-Hervé, Saint-Jacut-du-Mené et Trémoré) ont un potentiel fiscal moyen par habitant supérieur à la moyenne nationale (1 600 francs).



Toutefois, contrairement aux impôts des ménages, cette faiblesse des ressources n'a pas généré de pression fiscale compensatoire et seulement trois communes ont un taux de taxe professionnelle supérieur au taux moyen national (14,8 %).

On trouve localement l'ensemble des options offertes par les textes :

- fiscalité additionnelle aux quatre taxes (CDC du Mené),
- fiscalité additionnelle quatre taxes et taxe professionnelle de zone (Communauté de Communes Hardouiniais-Mené et Communauté de Communes du Pays d'Uzel),
- régime de la taxe professionnelle unique (CIDERAL).

La mise en place des Communautés de Communes et de leurs dispositifs fiscaux n'a pas engendré globalement d'augmentation de la pression fiscale sur les entreprises.

Depuis 1992, on constate plutôt une stabilisation du taux de taxe professionnelle, voire même une diminution, particulièrement dans le Canton de Merdrignac. Certaines communes de la CIDERAL font exception et sont contraintes d'augmenter progressivement leurs taux dans le cadre du dispositif d'harmonisation accompagnant la mise en place de la Taxe

Professionnelle Unique (TPU), dont le taux (13,07) demeure toutefois sensiblement inférieur à la moyenne nationale.

En définitive, en dehors de quelques « communes - pôles », on constate une faiblesse fiscale des ménages comme des collectivités, induisant une pression fiscale sensible sur les ménages, au contraire des entreprises faiblement imposées par la conjonction :

- *du souci de favoriser l'implantation et le développement des entreprises,*
- *de l'intercommunalisation, facteur de stabilisation de cet impôt.*

VI – SYNTHÈSE

Comme quatre autres Pays bretons, le Centre Bretagne a connu une baisse de sa population entre 1990 et 1999.

Cette évolution s'accompagne d'un vieillissement accéléré, la part des personnes âgées de 60 ans et plus se rapprochant désormais du seuil des 30 %. L'analyse par commune montre toutefois une situation démographique un peu moins défavorable à l'est, le long d'un axe Trédaniel-Merdrignac.

Malgré le dynamisme de son activité économique, le Pays du Centre Bretagne ne parvient pas à renouveler sa population. Depuis 1990, près de 1 000 emplois y ont été créés tandis que la population active locale reculait. Cette situation atypique se traduit par une croissance sensible des navettes quotidiennes domicile - travail, en particulier vis - à - vis de l'extérieur du Pays.

Les évolutions géographiques montrent, par ailleurs, une plus forte progression de l'emploi au cours des dix dernières années à l'est du territoire (plus de 11 % d'augmentation contre 3 % à l'ouest).

Le Pays du Centre Bretagne est longtemps resté à l'écart des principales infrastructures de communication de la Région. Les deux principaux axes routiers (RN 164 et axe Triskell) font actuellement l'objet d'investissements importants qui joueront à l'avenir un rôle déterminant. Ils permettront d'éviter l'enclavement mais peuvent également accélérer les navettes domicile-travail.

L'économie du Pays du Centre Bretagne se caractérise en premier lieu par le poids de l'agriculture qui concerne encore aujourd'hui plus de 17 % du nombre total d'actifs. L'industrie y est également importante et essentiellement tournée vers l'agroalimentaire. Les entreprises de ce secteur développent en général assez peu de valeur ajoutée puisque l'on compte un nombre important d'unités d'abattage et de découpe. Le tourisme semble en revanche insuffisamment développé.

Le niveau des équipements apparaît dans l'ensemble satisfaisant en particulier pour Loudéac et Merdrignac. Certaines communes rurales sont en revanche moins bien pourvues, neuf d'entre elles ne disposant d'aucun commerce alimentaire de première nécessité. S'agissant des services, des manques sont à signaler dans le secteur de la santé (faible densité

de médecin par habitant) et de la petite enfance avec une insuffisance des structures d'accueil en comparaison d'autres zones du département.

En matière de transport public, une réflexion s'impose en vue de satisfaire l'ensemble des besoins de la population, qu'il s'agisse des scolaires, des actifs ou des personnes âgées.

Le développement de ce territoire impose sans doute une réflexion plus globale sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux fixer les populations. En effet, un millier d'actifs viennent travailler chaque jour dans le Pays du Centre Bretagne.

C'est à cette population qu'il conviendra sans doute de s'intéresser en priorité afin de l'inciter à vivre dans le territoire. Cette piste, qui nécessitera des efforts importants en matière d'équipements, de services, de logements et de valorisation du patrimoine, apparaît comme une première réponse au recul démographique particulièrement préoccupant.

Les tableaux suivants résument les principales forces et faiblesses du Pays du Centre Bretagne. Il se dégage trois grandes ambitions auxquelles seront associés différents enjeux prioritaires, pour le territoire dans les dix ans à venir.

LES TROIS AMBITIONS DU PAYS DU CENTRE BRETAGNE

AMBITION N°1 :

DEVELOPPER LE CADRE ATTRACTIF DU CENTRE BRETAGNE.

AMBITION N°2 :

ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE.

AMBITION N°3 :

PERMETTRE A CHACUN DE TROUVER SA PLACE.

AMBITION N°1 : Développer le cadre attractif du Centre Bretagne

FORCES DU PAYS	FAIBLESSES DU PAYS	OBJECTIFS DU PAYS
<ul style="list-style-type: none"> - Unité socio-économique homogène autour d'une ville centre et d'un réseau de centres ruraux - Nombreux atouts (qualité de vie, dynamisme économique, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une ville centre pas suffisamment attractive - Un déficit d'image constaté à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du territoire - Baisse sensible de la population - Solde migratoire négatif 	REDONNER UNE IMAGE POSITIVE DU PAYS
<ul style="list-style-type: none"> - Situation stratégique au cœur de la Bretagne 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire encore à l'écart des grands axes de communication - Faiblesse du réseau routier et ferroviaire - Transports collectifs insuffisants 	DEVELOPPER UN SCHEMA DE TRANSPORTS COHERENT
<ul style="list-style-type: none"> - Forte présence des commerces et services du territoire sur les chefs-lieux de cantons 	<ul style="list-style-type: none"> - Un espace rural périphérique confronté aux problèmes de dévitalisation 	ANTICIPER POUR LIMITER LES RISQUES DE DEVITALISATION
<ul style="list-style-type: none"> - Un secteur tertiaire doté d'un niveau de services à la population satisfaisant à Loudéac - Présence d'un centre hospitalier (Loudéac-Plémet) 	<ul style="list-style-type: none"> - A la périphérie, une carence en matière d'offre de services - Fragilité du centre hospitalier et de l'ensemble des services de santé - Difficulté à fixer les professionnels de la santé 	PRESERVER LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS
<ul style="list-style-type: none"> - Efforts engagés depuis plusieurs années pour l'aménagement des centres-bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de logements locatifs 	REVITALISER ET AMENAGER LES CENTRES-BOURGS
<ul style="list-style-type: none"> - Des sites touristiques avec un patrimoine culturel et naturel important associé à une culture locale forte - Un groupement touristique dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de sensibilisation de la population et des acteurs sur la valorisation du patrimoine - Un manque d'entretien de certains sites touristiques - Absence de façade maritime - Une offre (quantité et qualité) de l'hébergement pas toujours adaptée aux besoins de la clientèle 	VALORISER LES RICHESSES PATRIMONIALES ET ENVIRONNEMENTALES A DES FINS TOURISTIQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des bassins versants - Des efforts financiers importants de la part des pouvoirs publics et des agriculteurs en matière environnementale (eau) - Un patrimoine naturel et paysager riche et diversifié 	<ul style="list-style-type: none"> - Des incidences néfastes du développement intensif agricole sur les ressources naturelles (eau) - Des résultats qui ne sont pas à la hauteur des attentes en matière d'amélioration de la qualité de l'eau - Peu de dispositifs de gestion et maîtrise de l'énergie - Un espace naturel et paysager fragilisé 	RENFORCER LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT

AMBITION N°2 : Accompagner la dynamique économique

FORCES DU PAYS	FAIBLESSES DU PAYS	OBJECTIFS DU PAYS
<ul style="list-style-type: none"> - Une affirmation d'une certaine attractivité commerciale des pôles urbains - Une activité agricole forte, dynamique et organisée - Un pôle industriel rassemblant l'ensemble de la filière agroalimentaire - Importance de la filière bois, du BTP, de la fonderie et de la construction mécanique - Poids important des grosses entreprises - Progression de 5,2 % du nombre d'emplois créés entre les deux derniers recensements - Baisse du taux de chômage (7,4 % en mars 1999) - Forte croissance de l'emploi salarié féminin 	<ul style="list-style-type: none"> - Une concentration économique et financière du système productif se traduisant par la dépendance des unités de production locales à des centres de décision extérieurs - Fragilité de la structure démographique des actifs agricoles - Un ralentissement des extensions et des implantations industrielles, artisanales et commerciales particulièrement en zone rurale - L'existence de friches industrielles - Fort taux de chômage féminin (55,8 % au 31/12/00) - Taux de chômage chez les jeunes supérieur à la moyenne départementale (23,2 % contre 18,5 % dans le département au 31/12/00) 	<p>ACCOMPAGNER L'ESPRIT D'ENTREPRISE</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Pôle alimentaire bien organisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire dominé par une mono-industrie - Un secteur de l'agroalimentaire confronté à d'importants défis - Un nombre important d'activités dégageant peu de valeur ajoutée - Une diversification insuffisante des filières agricoles 	<p>FAVORISER LA CREATIVITE, L'INNOVATION ET LA DIVERSIFICATION</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de certaines formations post-baccalauréat 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse de l'appareil de formation - Difficultés croissantes pour les entreprises en matière de recrutement dans des secteurs dits « difficiles » - Insuffisance de qualification adaptée aux besoins locaux et départ de matière grise 	<p>ADAPTER LES FORMATIONS ET LES EMPLOIS AUX BESOINS DES ENTREPRISES LOCALES</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Passage du réseau régional haut débit de télécommunication - Présence de points cyber-communes sur un certain nombre de communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance du grand public de l'utilisation des nouvelles technologies 	<p>ENCOURAGER LES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</p>

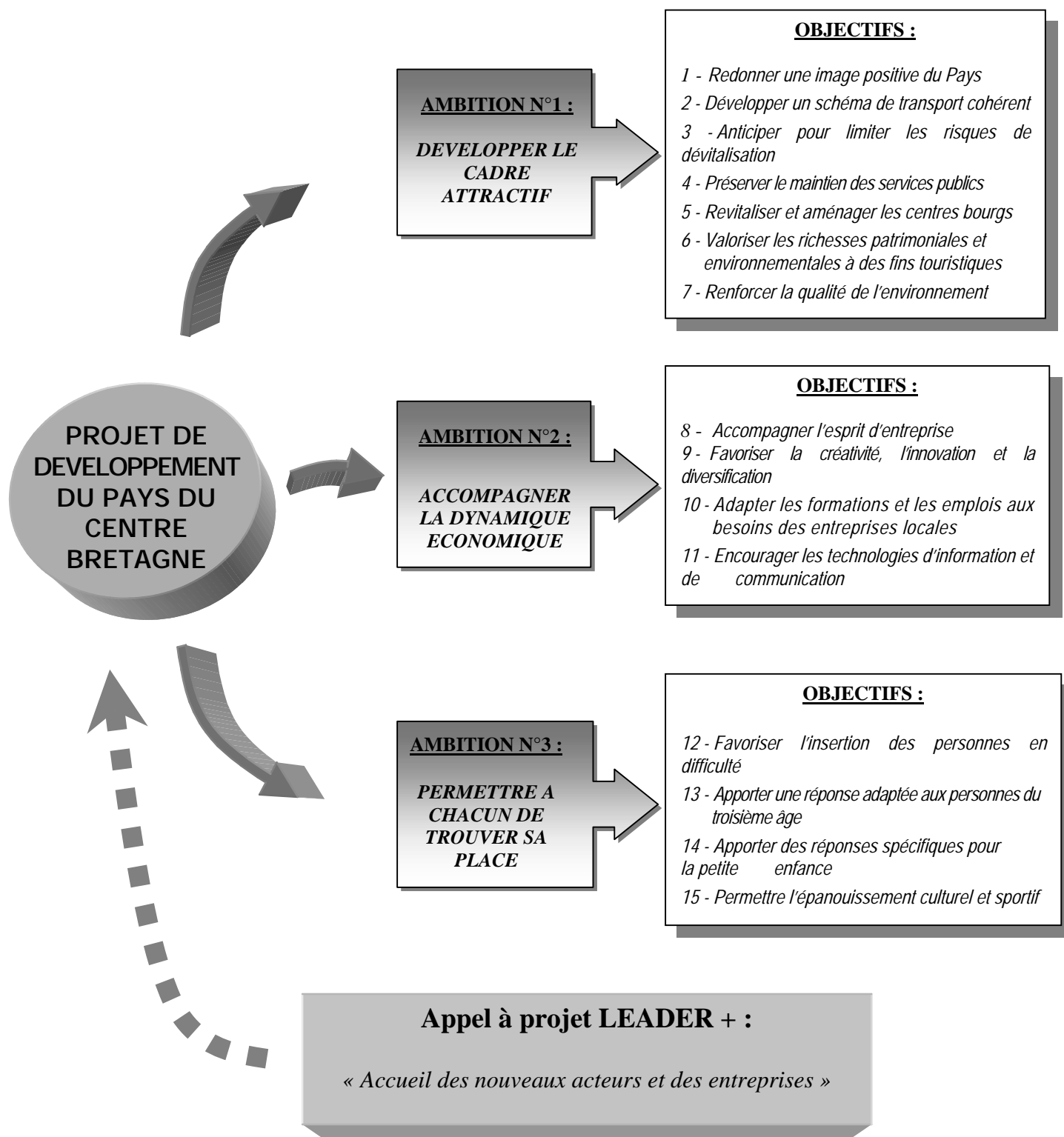
AMBITION N°3 : Permettre à chacun de trouver sa place

FORCES DU PAYS	FAIBLESSES DU PAYS	OBJECTIFS DU PAYS
- Organisation des services de proximité	- Difficulté d'accès aux services de la population par les personnes en difficulté	- FAVORISER L'INSERTION DES PERSONNES EN DIFFICULTE
- Une couverture totale du territoire en matière de soins médicaux à domicile	- Un système d'accueil à développer	- APPORTER UNE REPONSE ADAPTEE AUX PERSONNES DU 3 ^{EME} AGE
- Un réseau d'assistantes maternelles agréées dense	- Faible poids du Pays en matière d'accueil des tout petits (absence de crèches)	- APPORTER DES REPONSES SPECIFIQUES POUR LA PETITE ENFANCE
- Bon niveau d'équipement des chefs-lieux de cantons - Un réseau associatif dynamique - Des animations variées	- Niveau d'équipement faible pour le reste de la zone - Une offre d'équipements structurants limitée ou difficile d'accès - Harmonisation insuffisante des manifestations culturelles et concentration sur la période estivale	- PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT CULTUREL ET SPORTIF

CHAPITRE III

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PAYS DU CENTRE BRETAGNE

La vision à dix ans des acteurs du Pays du Centre Bretagne se décline au travers de trois grandes ambitions et de quinze objectifs prioritaires :



AMBITION N°1 - DEVELOPPER LE CADRE ATTRACTIF DU CENTRE BRETAGNE

OBJECTIF N°1 : REDONNER UNE IMAGE POSITIVE DU PAYS

Malgré les nombreux atouts dont dispose le Pays du Centre Bretagne (qualité de vie, dynamisme économique, ...), il souffre d'une image négative à l'extérieur, notamment par référence à la côte. Par ailleurs, en interne, les habitants et les différents acteurs économiques n'identifient pas bien leur territoire. Ils n'en connaissent pas toujours les atouts et de ce fait ont du mal à en avoir une image valorisante.

Aujourd'hui, ce déficit d'image peut, en partie, expliquer le recul de la population du Centre Bretagne. Malgré un cadre de vie agréable et une activité économique créatrice d'emplois, le Pays ne parvient pas à renouveler sa population par l'accueil de nouveaux habitants. En effet, le solde naturel devenu négatif dans les années 90 ne parvient plus à combler un solde migratoire déficitaire.

Afin de redonner une image positive du territoire, le Pays doit repositionner sa politique de communication à deux niveaux :

⇒ **Renforcer l'identité du Pays en interne** en décroissant les esprits. Le renforcement de l'identité locale passe par une ré-appropriation du territoire par les habitants.

⇒ **Valoriser le Pays à l'extérieur et lui redonner une image positive** en communiquant d'une part davantage sur les ressources et les richesses du territoire et en s'appuyant, d'autre part, sur des équipements et des événements structurants.

OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER UN SCHEMA DE TRANSPORTS COHERENT

Situé au cœur de la Bretagne, le Pays reste encore à l'écart des principaux axes de communication de la Région. La faiblesse de son réseau routier l'empêche de bénéficier de sa situation géographique centrale. Le développement de l'activité économique du Pays nécessite un renforcement des infrastructures routières.

Mais une bonne irrigation du territoire passe également par une amélioration des liaisons entre le réseau national, les voies à vocation régionale ou départementale et le réseau de desserte locale.

⇒ Le Pays doit donc développer un schéma routier cohérent autour de trois axes :

- **Poursuivre sa mobilisation pour le désenclavement du territoire** qui passe par la mise en 2X2 voies de la totalité de la RN 164 (Rennes-Châteaulin) et par la réalisation du programme Triskell (Saint-Brieuc-Vannes-Lorient)

- **Appuyer pour une meilleure coordination entre la RN 164 et la RN 12 (Rennes – Brest)**, en insistant sur la réalisation d'un véritable échangeur situé à la jonction avec la RN 164 (à la hauteur de Montauban-de-Bretagne) afin d'en faire une véritable porte d'entrée sur le territoire.

- **Améliorer le réseau des axes secondaires**, notamment entre les différentes agglomérations. Dans cette optique, un schéma de voirie intercommunale, pourrait être mis en place à l'échelle du Pays.

⇒ Parallèlement, une réflexion sur le **transport ferroviaire** pourrait être relancée. Le transport des voyageurs par le train n'est plus assuré qu'à raison d'un aller-retour par jour entre Loudéac et Saint-Brieuc. Le développement de cette desserte paraît improbable compte tenu de l'état des voies et du coût que nécessiterait leur remise en état. Par contre, il existe une réelle demande sur le transport de marchandises, notamment entre Pontivy et Loudéac, supprimé depuis quelques années. Le Pays devra donc accompagner la réflexion du Conseil Régional sur les domaines suivants :

- La redéfinition de l'offre ferroviaire entre Loudéac et Saint Brieuc,
- Une meilleure articulation des lignes entre Loudéac et Rennes,
- La transformation de Loudéac en pôle de correspondance.

OBJECTIF N°3 : ANTICIPER POUR LIMITER LES RISQUES DE DEVITALISATION

Il s'agit de maintenir, sur le territoire, les activités économiques (industrielles, commerciales, artisanales, agricoles, ...) mais également d'offrir des services suffisants afin de limiter les risques de dévitalisation.

L'essentiel des commerces et des services du territoire se concentre sur le pôle urbain qu'est Loudéac. Plus généralement, c'est sur le sud du territoire (le long de la RN 164) et sur les chefs-lieux de canton que se trouvent la majorité des services et commerces de proximité. Ce phénomène accentue la fragilité des communes les plus rurales.

Cette absence de commerces et de services publics ou privés oblige à une mobilité parfois difficile pour les plus âgés, les plus jeunes ou les plus démunis. Elle peut également générer un départ de ces populations vers les chefs-lieux de canton et contribuer ainsi au déséquilibre du territoire.

Le Pays doit donc anticiper ce mouvement en menant une réflexion autour de trois axes :

⇒ Le maintien des commerces et services de proximité en **créant des pôles d'attractivité** pas nécessairement situés aux chefs-lieux de canton. Ces pôles intégreront à la fois des services de base et des lieux de convivialité. Afin d'analyser précisément la situation de l'artisanat et du commerce, le Pays s'est porté candidat à une ODESCA (Opération de Développement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat). L'étude préalable qui sera, alors, réalisée permettra de définir et d'orienter la politique artisanale et commerciale à mener sur le territoire.

⇒ **L'extension de la desserte de gaz** déjà présente sur une partie du territoire. Elle permettra, d'une part, l'alimentation des particuliers qui le souhaitent et, d'autre part, l'implantation d'entreprises nouvelles consommatrices d'énergie. Ceci suppose de réfléchir aux infrastructures à mettre en place.

⇒ **Le développement de Contact Services, Plate Forme de Services aux personnes mise en place en 1999**. Cette association, créée à l'initiative du Pays, a pour objectif d'accroître la présence de services sur le territoire par une meilleure information sur ceux-ci.

⇒ La mise en place **d'un mode de transport rural** à la demande pour répondre au sous-équipement du territoire en matière de transport collectif.

OBJECTIF N°4 : PRESERVER LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS

La mise en place des schémas de services collectifs prévus dans le cadre de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire va apporter des modifications sensibles quant à l'organisation des services publics sur le territoire.

En tant qu'espace de projets, le Pays devra veiller à l'équilibre territorial des services.

En concertation avec les Collectivités Locales concernées, il devra notamment veiller au développement ou au maintien des services publics de proximité. Il s'agira de conserver un maillage cohérent, en anticipant sur les mutations prévisibles et en étant une force de propositions par rapport à l'Etat.

Il s'agira d'être particulièrement attentif aux aspects suivants :

⇒ **Le maintien des écoles du premier degré dans les communes**, et pour cela établir des Contrats Educatifs Locaux Intercommunaux.

⇒ **L'accompagnement de la restructuration hospitalière** et du développement du 8^{ème} secteur (Loudéac-Plémet-Pontivy).

⇒ Participer aux **Conseils Postaux Locaux** et faire valoir les intérêts du Pays du Centre Bretagne dans ce domaine.

⇒ Favoriser une réflexion préalable pour le **rapprochement des services de proximité** dans les zones les plus excentrées du territoire.

OBJECTIF N°5 : REVITALISER ET AMENAGER LES CENTRES BOURGS

Depuis des années, la grande majorité des communes du Centre Bretagne a fait de gros efforts pour l'aménagement des centres-bourgs.

Des travaux importants ont été réalisés en matière d'aménagement, d'enfouissement des réseaux, et d'amélioration de la sécurité notamment à l'entrée des bourgs. L'ensemble de ces travaux a contribué à mettre en valeur le patrimoine architectural local.

Les efforts entrepris n'ont pourtant pas permis l'accueil de nouveaux arrivants. En effet, le parc locatif n'est pas suffisant pour répondre à la demande.

La revitalisation des bourgs du Centre Bretagne passe donc par :

⇒ La **poursuite de l'effort engagé en matière de rénovation urbaine** afin qu'elle couvre l'ensemble du territoire.

⇒ Le renforcement de la politique en matière d'habitat des Communes et des Communautés de Communes. Dans le prolongement des OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) récentes, un effort particulier devra être fait pour favoriser la **création de nouveaux logements locatifs** par la rénovation de logements vacants.

⇒ Par ailleurs, **l'observatoire commun de l'offre et de la demande** étendu à l'échelle du Pays, par l'intermédiaire, du site internet **devra être optimisé**. Outre le service qu'il offre directement à la population, il a vocation à devenir un outil d'aide à la décision pour les Collectivités Locales, par la connaissance du marché qu'il permettra d'obtenir.

⇒ Il faudra également favoriser la réflexion autour de **la création de logements temporaires** pour les nouveaux arrivants (essentiellement les jeunes) en attente d'une solution pérenne en adéquation avec leur situation financière et personnelle.

OBJECTIF N°6 : VALORISER LES RICHESSES PATRIMONIALES ET ENVIRONNEMENTALES A DES FINS TOURISTIQUES

La diversité patrimoniale, la qualité du paysage et la dynamique de la culture locale sont les clefs de voûte du tourisme en Centre Bretagne, territoire ancré entre Manche et Atlantique, le Lac de Guerlédan et la Forêt de Brocéliande.

Depuis des années, les Pays touristiques de Loudéac et du Mené ont impulsé le développement de l'économie touristique locale.

Les actions mises en place se sont structurées autour de :

- ⇒ La création et la modernisation des hébergements touristiques,
- ⇒ La dynamisation d'une politique concertée du territoire visant à mettre en place entre autre :
 - des actions en direction du patrimoine local (notamment les études sur la toile et la rigole d'Hilvern pour les actions les plus récentes),
 - une signalisation touristique locale efficiente,
 - des itinéraires patrimoniaux de découverte à l'aide de sentiers de randonnées.
- ⇒ La coordination d'une politique :
 - de communication mesurée (guides touristiques, actions en faveur du tourisme de proximité, ...)
 - d'accueil des clientèles (Syndicats d'Initiative, éductour, soirées du Pays destinées à l'accueil des touristes en saison, ...)
- ⇒ L'accompagnement des professionnels du territoire (même au-delà du Centre Bretagne) par la création de produits touristiques spécifiques (journées découvertes, vélo, ...)
- ⇒ L'intégration du Pays dans les réseaux d'observation de l'économie touristique locale (ORTB – Observatoire Régional du Tourisme Breton, INSEE, ...)

Pour les années à venir, le développement de l'économie touristique du Centre Bretagne se fera en synergie avec l'ensemble des acteurs touristiques, culturels mais également économiques sous l'impulsion fédératrice du Pays Touristique autour des axes suivants :

⇒ **Poursuivre la modernisation des lits touristiques.** Malgré les efforts engagés, le Pays ne compte que 2 208 lits touristiques (hors résidences secondaires). Il s'agira donc d'augmenter le nombre de lits là où les manques se font sentir (renouvellement des meublés, développement des gîtes ruraux, ...)

⇒ **Préserver et mettre en valeur le patrimoine local dans le but d'accentuer et de valoriser davantage l'identité touristique et culturelle du Centre Bretagne.** L'armature prédominante sur laquelle le Pays compte porter des actions significatives s'articule autour de richesses patrimoniales complémentaires :

- Le Pôle d'Economie du Patrimoine mettant en exergue la richesse architecturale issue de l'épopée de la manufacture de la toile « Les Bretagnes »,
- Les politiques de valorisation des infrastructures liées aux canaux et voies d'eau en Bretagne dans lesquelles s'inscrit l'ouvrage local de la Rigole d'Hilvern,
- D'autres projets tels que « La route des moulins », le château des Rohan de la Chèze, ... siègent également à l'inventaire des perspectives du Pays.

⇒ **Impulser auprès des professionnels et des acteurs du territoire une dynamique de création de produits touristiques** (journées découverte, courts et longs séjours pour groupes constitués, week-ends et semaines randonnées, tourisme industriel,...) par l'établissement de groupements affirmés visant à activer, entre autre, une émergence accrue de l'économie touristique locale notamment sur le hors saison.

⇒ **Conduire une restructuration des réseaux locaux et mettre en place un Office de Tourisme du Pays du Centre Bretagne**, futur opérateur unique fédérant l'ensemble des initiatives de développement touristique (rôle actuel des Pays d'Accueil) avec celles de l'accueil (rôle actuel des Syndicats d'Initiative).

OBJECTIF N°7 : RENFORCER LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT

Le développement de l'activité agricole depuis quarante ans, a induit la création d'un secteur industriel agroalimentaire dynamique et performant. Mais ce développement a généré des effets négatifs sur l'environnement et en particulier sur la qualité des eaux et sur les paysages.

⇒ Des efforts financiers importants ont été réalisés par les pouvoirs publics et les agriculteurs. On constate que la mobilisation est réelle dans les bassins versants où un programme d'animation est engagé. Toutefois, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes et on ne peut que constater l'absence significative d'amélioration de la qualité de l'eau. **La reconquête durable de la qualité de l'eau** sera donc l'une des priorités du Centre Bretagne en matière d'environnement pour les années à venir. Afin d'assurer la pérennité de la ressource en eau potable, il s'agira de mettre en œuvre, par bassin versant, un dispositif de mesures à la fois préventives et curatives.

⇒ De nombreuses initiatives de lutte contre les pollutions d'origine agricole ont déjà été engagées de manière individuelle. Il est important que ces initiatives puissent s'étendre si l'on veut mener une action préventive. Pour ce faire, il paraît nécessaire de valoriser ces pratiques en communiquant davantage sur ce qui a été réalisé afin de générer une dynamique collective.

⇒ Il serait réducteur d'imputer les problèmes actuels de pollution à la seule activité agricole. Les collectivités ainsi que les activités industrielles et artisanales doivent également faire de gros efforts en matière de protection de l'environnement.

⇒ L'adaptation aux exigences environnementales et la préservation d'un environnement de qualité impliquent une **anticipation sur la gestion future des déchets industriels, agricoles et ménagers**. La démarche du Pays devra s'articuler autour de 5 grands axes :

- *La réduction de la production des déchets,*
- *L'organisation de la collecte de manière sélective,*
- *La valorisation et le recyclage des déchets,*
- *La valorisation collective de la biomasse (résorption des effluents d'élevage et des boues de station d'épuration),*
- *La sensibilisation du public et la communication sur les initiatives innovantes.*

⇒ Le bon fonctionnement de la société et son bien-être exigent des sources d'énergie fiables qui répondent à nos besoins de chaleur, d'éclairage et de force mécanique. Les **énergies renouvelables** sont vouées à jouer un rôle grandissant dans notre approvisionnement énergétique et sa maîtrise. La bonne répartition des sources d'énergie renouvelable, particulièrement la biomasse, l'hydroélectricité, le solaire et l'éolien, les désignent comme un atout important pour les zones rurales, où elles peuvent créer des emplois locaux qualifiés et contribuer à alléger la charge sur l'environnement. Il s'agit de réfléchir, à l'échelle du Pays, à la mise en œuvre d'un projet d'exploitation d'énergie renouvelable.

⇒ **Le bocage est un facteur d'identité du territoire.** Le patrimoine naturel et paysager du Pays est riche et diversifié. Cependant, l'action conjointe de l'évolution des pratiques agricoles et de l'urbanisation l'a fragilisé. Dans un objectif de reconquête des paysages, l'ensemble des acteurs du territoire devra **poursuivre son effort pour préserver cet espace rural.** Dans cette optique, les actions collectives telles que la reconquête du bocage ou des actions de sensibilisation à la protection du paysage pourront être développées. De même, les initiatives en matière de gestion et d'entretien de l'espace, devront être soutenues. La généralisation, à l'ensemble du territoire, des démarches actuellement initiées sur quelques communes permettrait d'obtenir des résultats tangibles à moyen terme.

AMBITION n°II – ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE

OBJECTIF N°8 : ACCOMPAGNER L'ESPRIT D'ENTREPRISE

Après plusieurs années économiquement difficiles, où le Pays a souffert d'un certain nombre de restructurations, le Centre Bretagne connaît un nouvel essor de son économie qui se traduit par un taux de chômage relativement faible et des difficultés croissantes pour les entreprises en matière de recrutement. Les pouvoirs publics se doivent **d'accompagner cette dynamique économique** et de **favoriser l'esprit d'entreprise** afin de créer les conditions favorables au développement de son tissu économique.

L'effort du Pays devra notamment porter sur :

⇒ **Les zones d'activités** : en menant une réflexion commune sur la localisation des zones. Il s'agira de développer des pôles d'activités sur les axes routiers structurants tout en maintenant un équilibre à l'intérieur du Pays. Il conviendra également d'être vigilant sur la qualité environnementale et l'aménagement paysager des zones, afin de les rendre plus accueillantes et d'en faire de véritables outils économiques que le Pays pourra proposer aux industriels. Une attention particulière devra également être portée sur la signalétique.

⇒ Le renforcement des **services aux entreprises**. Pour être attractif, un territoire doit pouvoir être en mesure de proposer un environnement propice à l'accueil et au développement des entreprises. Dans cette optique, il s'agira de réfléchir à l'opportunité de créer des outils tels qu'une pépinière d'entreprises afin d'aider les entreprises en création, un restaurant inter-entreprises ou diverses prestations de services (secrétariat, facturation, ...).

⇒ **Accompagner la création de groupements d'employeurs** afin de créer une dynamique de mobilisation des milieux économiques concernés par des problèmes liés à la vie des entreprises.

⇒ **L'accompagnement et le suivi des entreprises en création**. Il s'agira notamment de conforter la Plate Forme d'Initiative Locale (mise en place en juin 1999) par la consolidation de son dispositif de prêts d'honneur, ainsi que de renforcer l'accompagnement et le suivi des créateurs par le parrainage ainsi que par la mise en place au niveau local d'outils spécifiques (formation, aides au conseil, ...).

⇒ **La reprise d'entreprise**. L'objectif est de renforcer les dispositifs existants et de mettre en place un accompagnement spécifique du cédant et du repreneur, et ce dans le but de préparer la transmission, de sensibiliser le repreneur, de permettre au cédant d'anticiper son départ.

OBJECTIF N°9 : FAVORISER LA CREATIVITE, L'INNOVATION ET LA DIVERSIFICATION

La croissance économique du Centre Bretagne s'est essentiellement construite autour d'un pôle agroalimentaire bien organisé. Ce pôle a permis le développement d'un certain nombre d'activités en amont et en aval.

Mais la prédominance de cette mono-industrie peut également être source de fragilité pour le territoire. L'industrie agroalimentaire est aujourd'hui confrontée à d'importants défis : faiblesse de la valeur ajoutée, difficulté de recrutement, sécurité alimentaire, ...

L'accompagnement du développement des entreprises du Pays est donc un enjeu essentiel pour le territoire, et doit se faire autour des axes suivants :

⇒ **Encourager les nouvelles productions en amont ou en aval des filières** déjà présentes et essayer de diversifier le portefeuille des activités sur le territoire. Pour atteindre cet objectif, une analyse des objectifs et des stratégies de développement des Industries Agroalimentaires pourra être engagée notamment en matière de développement de la valeur ajoutée. L'identification de synergies potentielles permettrait le développement de l'activité par des partenariats multisectoriels. Dans ce cadre, le développement des entreprises de valorisation des déchets dans l'agroalimentaire pourrait être accompagné.

⇒ **Inciter les entreprises à s'engager dans une démarche qualité**, avec pour finalité de les rendre plus compétitives. Il s'agira de soutenir les initiatives en favorisant les investissements matériels et immatériels ainsi qu'en encourageant les projets de transferts et de veille technologiques.

⇒ **Accompagner les mutations**, en particulier dans les domaines agricole et agroalimentaire, au travers notamment des mises aux normes environnementales et du renforcement des mesures garantissant la sécurité alimentaire ainsi que la traçabilité des produits.

⇒ **Le tissu artisanal et commercial est un élément fondamental de l'aménagement du territoire en milieu rural**. Mais ces très petites entreprises, ne disposent pas en interne des ressources suffisantes pour intégrer de nouvelles technologies et s'ouvrir aux marchés nationaux ou internationaux. Il s'agira donc de les soutenir dans leurs efforts d'investissements, mais également de leur favoriser le recours à des compétences externes, notamment en matière de conseils.

⇒ **Un nombre croissant d'agriculteurs se lancent dans la valorisation de leurs productions**. Outre la nécessité de diversifier leur activité et d'obtenir une plus grande valeur ajoutée sur leurs produits, ces initiatives permettent de faire face à une nouvelle tendance de la consommation qui conduit à rechercher davantage des produits locaux, marqués par une identité liée à un territoire.

Il apparaît donc nécessaire aujourd'hui d'accompagner et de structurer ces initiatives individuelles à quatre niveaux :

- Soutenir l'effort d'investissements rendu nécessaire par une réglementation de plus en plus contraignante et une exigence de sécurité alimentaire de la part des consommateurs,

- Professionnaliser l'activité afin de permettre aux agriculteurs d'acquérir des compétences en matière de commercialisation, de gestion et de marketing tout en insistant sur les aspects de qualité et de plus-value,

- Développer les circuits courts afin de créer de la valeur ajoutée et réfléchir à la manière d'intégrer les circuits longs de commercialisation et ainsi toucher une clientèle plus large afin de limiter les risques liés à l'investissement de départ,

- La diversification agricole se fera également par le développement des activités d'accueil à la ferme (pour les touristes, les personnes âgées, les enfants, ...) ou des énergies renouvelables. Ces activités nouvelles permettront de maintenir certaines exploitations par l'apport de revenus supplémentaires mais aussi le patrimoine bâti. Le Pays pourra accompagner ces agriculteurs dans les études de faisabilité ou en soutenant les investissements.

OBJECTIF N°10 : ADAPTER LES FORMATIONS ET LES EMPLOIS AUX BESOINS DES ENTREPRISES LOCALES

Les entreprises du Pays du Centre Bretagne doivent faire face à deux problèmes de recrutement :

- **Le recrutement de salariés qualifiés.** Le déficit d'image du Centre Bretagne conjugué à celui des secteurs de l'agroalimentaire, de l'agriculture et du bâtiment fait que le Pays ne s'avère pas suffisamment attractif pour les jeunes diplômés malgré les débouchés qu'il peut proposer. Pour inverser la tendance, il sera nécessaire de revaloriser l'image du Centre Bretagne et de mieux mettre en avant les atouts économiques qu'il possède.

- **La difficulté de recrutement dans les secteurs dits « difficiles ».** Les conditions de travail (horaires décalés, faibles salaires, ...) conduisent les demandeurs d'emplois à s'orienter vers d'autres secteurs.

L'adaptation des formations et des emplois aux besoins des entreprises locales peut passer par quatre axes majeurs :

⇒ **Anticiper les besoins des entreprises et adapter l'appareil de formation.** La réflexion, concernant ce premier axe, pourra être conduite au travers de trois pistes :

- *Avoir une meilleure connaissance des entreprises notamment par la revalorisation des métiers et des conditions de travail, la création de groupements d'employeurs, une généralisation des actions de découverte des entreprises, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,*
- *Adapter l'appareil de la formation en conduisant une réflexion sur les filières de formation à développer, en mixant les publics jeunes et adultes au sein des formations, en favorisant la connaissance des dispositifs et outils,*
- *Individualiser le parcours de formation en facilitant la formation tout au long de la vie, en favorisant les nouvelles technologies pour la formation à distance, ...*

⇒ L'adaptation des compétences locales aux besoins des entreprises apparaît comme un enjeu majeur pour le Pays. Pour cela, une **meilleure connaissance des métiers des entreprises du Centre Bretagne ainsi qu'une meilleure information et orientation** s'imposent afin de :

- *Renforcer les actions vers le grand public,*
- *Renforcer l'information et la découverte des métiers vers les prescripteurs,*
- *Articuler les différentes actions de découverte et d'information sur les métiers menées par les partenaires,*
- *Impliquer les entreprises et les branches professionnelles.*

⇒ **Améliorer l'accueil, l'accompagnement et l'intégration du public dans les entreprises** afin de réduire notamment une certaine méconnaissance par le grand public du monde de l'entreprise. Pour ce faire, il s'agira de :

- *Mutualiser les actions menées dans quelques entreprises,*
- *Préparer l'accueil des salariés dans l'entreprise,*
- *Accompagner le public dans l'entreprise (tutorat).*

⇒ **Améliorer l'environnement de la formation et de l'emploi** afin de créer une dynamique favorable. Il conviendra, entre autre, de :

- *Avoir une réflexion avec les employeurs, les familles et les services à l'enfance sur les structures d'accueil d'enfants dans les zones non pourvues,*
- *Travailler sur la mobilité,*
- *Renforcer la politique en matière d'habitat pour faciliter l'accès au logement des salariés arrivant sur le territoire.*

OBJECTIF N°11 : ENCOURAGER LES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

L'évolution rapide des technologies de la communication offre de nouvelles perspectives aux territoires ruraux. Le Pays du Centre Bretagne a su utiliser depuis plusieurs années, ces nouvelles technologies. Des points Cyber-Communes sont installés sur un certain nombre de communes. Le Pays a créé son propre site internet et y a développé une base de donnée logements consultable par le grand public.

Par ailleurs, le réseau régional haut débit de télécommunication passe par Loudéac. Ce réseau va permettre la transmission très rapide des données, en leur assurant une meilleure qualité et à un moindre coût.

⇒ En appui à la politique régionale, le Pays doit veiller à coordonner et à diffuser les diverses initiatives qui émergeront et à **optimiser l'utilisation du haut débit pour le développement de nouvelles activités.**

⇒ **La vulgarisation de l'utilisation des nouvelles technologies de communication en direction du grand public**, amorcée par l'intermédiaire des points Cyber-Communes, devra être développée afin de permettre à chacun d'utiliser au mieux ces nouvelles possibilités de communication. Un effort particulier devra être mené en direction des jeunes afin qu'ils puissent disposer d'un plus large accès au réseau et aux ressources multimédia.

⇒ Le Pays devra **également réfléchir à l'utilisation de ces nouvelles technologies** pour développer un certain nombre de projets notamment en matière de formation.

AMBITION N° III – PERMETTRE A CHACUN DE TROUVER SA PLACE

OBJECTIF N°12 : FAVORISER L'INSERTION DES PERSONNES EN DIFFICULTE

⇒ Malgré la baisse du chômage sur le Pays, il existe toujours des personnes en situation d'exclusion.

La mise en place d'un Programme global d'insertion permettra de développer les démarches favorisant le retour à l'emploi des personnes en difficulté d'insertion, en leur proposant un accompagnement basé sur de réels parcours d'insertion aboutissant à des emplois durables en entreprise.

Par ailleurs, un tel programme favoriserait une meilleure cohérence entre les différentes actions d'insertion existant déjà sur le secteur.

⇒ L'illettrisme constitue l'un des obstacles à l'insertion. La mise en place **de campagnes d'alphabétisation** et le développement de services de proximité afin d'aider à l'apprentissage de la lecture et aux démarches administratives permettrait de lutter contre ce phénomène et ses conséquences.

⇒ Le Pays n'est pas épargné par les problèmes de santé publique que sont l'alcoolisme, la drogue et plus généralement le mal-être de certaines catégories de population. La Bretagne et plus particulièrement le huitième secteur (Loudéac-Pontivy) est la zone qui connaît le plus fort taux de suicide.

Il s'agira de **renforcer les services de prévention** contre ces problèmes en mutualisant les initiatives existant déjà localement et **en menant des actions de formation et de sensibilisation**, et ce plus particulièrement en direction des adultes en charge de l'éducation des jeunes. Il s'agira, notamment, d'accompagner la parentalité.

⇒ Il est nécessaire de réfléchir à **l'accueil et à l'intégration des personnes handicapées**.

⇒ Malgré une économie dynamique et un cadre de vie agréable, le territoire, nous l'avons évoqué, éprouve des difficultés pour accueillir des salariés venant de l'extérieur. En effet, malgré une augmentation des emplois, nous observons une baisse de la population du Pays et plus spécifiquement de la population active résidant sur le territoire. Parallèlement, le Pays a connu un accroissement des navettes domicile-travail. L'objectif, ici, est donc de fixer sur le territoire les personnes travaillant sur le Pays.

Outre le problème du parc de logement, un effort particulier doit être entrepris pour **l'accueil des nouveaux arrivants** afin qu'ils puissent s'intégrer plus facilement. Cela passe notamment par les réseaux de solidarité qu'il est nécessaire de renforcer.

⇒ Par ailleurs, **une réponse collective** devra être apportée à **l'accueil des gens du voyage**.

OBJECTIF N°13 : APPORTER UNE REPONSE ADAPTEE AUX PERSONNES DU TROISIEME AGE

L'allongement de la durée de la vie d'une part, et le vieillissement de la population d'autre part, nécessitent une réponse adaptée en terme d'accueil des personnes âgées et des personnes à autonomie réduite.

⇒ Il s'agit de soutenir le développement de la médicalisation des structures d'hébergement par **l'accompagnement du schéma gérontologique**, par le développement des systèmes d'accueil temporaire des personnes âgées et par la poursuite de l'effort en direction des personnes handicapées mentales et physiques.

⇒ L'accueil en milieu hospitalier n'étant pas la seule possibilité, une réflexion sur la mise en place de solutions alternatives doit être engagée.

Les projets qui favorisent le **maintien et le soutien à domicile des personnes âgées** qui le souhaitent, pourront être accompagnés par le développement des services de soins de proximité.

Le Pays du Centre Bretagne a montré sa capacité à se mobiliser pour créer la plateforme de services aux personnes, Contact Services, structure d'intermédiation dont l'objectif est de faciliter une meilleure coordination de la demande et de l'offre de services aux personnes. Le territoire est pertinent pour inciter Contact Services à poursuivre la réflexion en partenariat avec un CLIC : **Centre Local de Coordination et d'Information gérontologique**.

⇒ Un effort particulier devra être apporté au **respect de la dignité humaine et la qualité de la vie**. Des rencontres inter-générationnelles, pourraient être mises en place. Cela suppose également de renforcer le réseau de bénévoles.

OBJECTIF N°14 : APPORTER DES REPONSES SPECIFIQUES POUR LA PETITE ENFANCE

L'accueil de la petite enfance touche la vie quotidienne des familles. Il s'est inscrit dans une démarche de développement local sur une partie du territoire (CIDERAL et Communauté de Communes Hardouinai-Mené).

Dans ce contexte, les modes d'accueil se sont multipliés, dans le cadre de « contrats enfance ». Toutefois, les formes d'accueil ne sont pas, à ce jour, encore suffisamment diversifiées pour répondre aux attentes de chacun. Il existe peu d'alternatives à la garde chez une assistante maternelle.

⇒ Compte tenu des disparités observées sur le Pays, l'objectif est donc de **renforcer les structures d'accueil sur les zones non pourvues.**

⇒ Les nouvelles donnes en matière d'organisation du travail (35 heures, flexibilité accrue du travail et de l'emploi, ...) et l'inadaptation des horaires des structures d'accueil pour la petite enfance sont un frein à l'emploi (notamment féminin) en Centre Bretagne. Une réflexion globale est envisagée avec l'ensemble des partenaires (y compris les entreprises) pour une **meilleure coordination de la vie familiale et de la vie professionnelle** pour les familles en charge de jeunes enfants, avec pour souci de respecter le rythme de vie des enfants.

OBJECTIF N°15 : PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT CULTUREL ET SPORTIF

Le Pays fait preuve d'un dynamisme culturel et sportif qui contribue à la qualité de la vie en Centre Bretagne. La vie associative très dense contribue largement à l'animation de la vie locale. Elle constitue un élément de fixation de la population locale.

La population dispose de nombreux sites culturels et sportifs mis à sa disposition par les communes. Ce sont essentiellement des structures simples de proximité (terrains de football, tennis, salles polyvalentes, ...) que l'on retrouve en nombre. En revanche, l'offre en matière d'équipements structurants est plus limitée ou difficile d'accès, ces derniers étant centralisés sur quelques sites.

⇒ Afin d'avoir une connaissance précise des forces mais également des faiblesses du territoire en matière de sport et de culture, il semble intéressant de constituer une **base de données** des équipements existants, des matériels disponibles ainsi que des compétences présentes sur le territoire. Une mise à jour régulière en fera un outil d'aide à la décision et de communication efficace.

⇒ Un effort particulier devra être porté sur **la mise en réseau** des acteurs culturels et sportifs ainsi que des équipements sur des projets transversaux (intercommunaux, pluri-activités et interdisciplines). Il s'agira de réfléchir à la manière d'optimiser les pratiques existant déjà sur le Pays.

⇒ Les associations rencontrent de plus en plus de difficultés liées à la gestion des structures et à l'encadrement du personnel. Le maintien d'un tissu culturel et sportif dynamique, passe par un soutien de la vie associative locale (accompagnement de la formation des bénévoles, appuis techniques, ...).

⇒ Il sera également nécessaire de **favoriser l'accessibilité** aux différents équipements et événements, notamment en mettant en place un dispositif de transport adapté pour les jeunes afin de pallier la difficulté de déplacement hors période scolaire, les transports collectifs n'étant plus assurés. A ce propos, une réflexion portant sur l'aide au déplacement pourrait être envisagée. Ces dispositifs permettront de **diffuser la culture et la pratique sportive** à l'ensemble du territoire. Il s'agira, entre autre, de réfléchir à la manière de diffuser le sport et la culture vers l'ensemble des communes - notamment les plus éloignées - du Pays.

⇒ En raison de l'image positive qu'ils véhiculent (jeunesse, santé, dynamisme, ...), le sport et la culture peuvent être considérés comme d'importants vecteurs de communication pour le territoire. **L'organisation de manifestations d'envergure**, susceptibles d'être répercutées par les médias et drainant un grand nombre de spectateurs doit être soutenue. Il s'agira lors de ces événements de mettre en avant les bienfaits de la culture et du sport.

⇒ Le sport et la culture, outre le fait qu'ils soient des vecteurs de communication, sont également des **facteurs d'intégration et de cohésion sociale**. Ce sont des outils qui doivent être exploités pour favoriser l'insertion des jeunes en situation d'exclusion. Il s'agit, d'autre part, de fédérer le plus de personnes possibles autour d'un projet, et ce en dehors des limites communales.

⇒ Une offre riche et diversifiée en matière de culture et de sport est un facteur de maintien et d'attractivité des populations. Cela suppose que le Pays se dote **d'équipements sportifs et culturels structurants de dimension régionale auxquels pourront être associés des événements réunissant divers acteurs du Pays.**

⇒ **Soutenir les initiatives et pratiques nouvelles** qu'elles soient sportives ou culturelles. Cette réflexion pourra, plus particulièrement, porter sur les réponses à apporter aux attentes des jeunes concernant notamment la gestion de leur temps libre, une alternative à l'adhésion à un club, ...

⇒ Il sera pertinent de réfléchir et de **développer les interactions** pouvant exister entre les secteurs du sport et de la culture et les autres domaines tels que le tourisme. Les principaux facteurs d'identité du territoire pourront, alors, servir d'axes de réflexion.

CHAPITRE IV

ORGANISATION DU PAYS DU CENTRE
BRETAGNE

Compte tenu de l'expérience acquise depuis 1994 et de la structuration du territoire en EPCI à fiscalité propre (à l'exception d'une commune - Trédaniel), le choix concernant le mode d'organisation du Pays s'est fait autour des trois objectifs suivants :

⇒ Capitaliser l'expérience engrangée depuis six ans au sein de l'association. Grâce aux précédents programmes mis en place, les différents acteurs ont progressivement appris à travailler ensemble. Il est donc important de maintenir à l'échelle du Pays une instance permettant l'expression de l'ensemble des composantes du territoire (élus, socioprofessionnels, représentants des administrations, ...)

⇒ Structurer le niveau « Pays » par la création d'une structure de droit public sans casser la montée en puissance des Communautés de Communes sur le territoire.

⇒ Adopter un mode de fonctionnement le plus simple possible sans multiplier les structures.

C'est dans cet esprit, que le mode d'organisation suivant a été adopté :

⇒ Création d'un Syndicat Mixte composé de représentants des quatre EPCI à fiscalité propre présents sur le territoire ainsi que de la commune non regroupée de Trédaniel et du Conseil Général.

⇒ Installation d'un Conseil de Développement à partir de la mobilisation constatée au sein des commissions de l'ACBD.

I- LE SYNDICAT MIXTE

La préexistence d'un partenariat au sein de l'ACBD et la volonté de ne pas rompre avec cette formule associative a fortement influencé le choix de la structure juridique du Pays.

Le Pays a donc opté pour la création d'un Syndicat Mixte semi-ouvert au Conseil Général des Côtes d'Armor.

Le Syndicat Mixte du Pays du Centre Bretagne est composé de 47 membres répartis de la manière suivante :

● CIDERAL :	21 membres
● Communauté de Communes Hardouinai-Mené :	9 membres
● Communauté de Communes du Mené :	7 membres
● Communauté de Communes d'Uzel :	3 membres
● Commune de Trédaniel :	1 membre
● Conseil Général :	6 membres

Le Syndicat Mixte a vocation à exercer des activités d'études, d'animation, de coordination et de gestion, nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif, prévus par la Charte de

Territoire. Le cas échéant, le Syndicat Mixte pourra élargir son champ de compétence en fonction de l'évolution des projets.

Cette vocation s'exerce dans le respect du principe de subsidiarité entre les niveaux de collectivités ou de groupements ayant en charge l'aménagement et le développement du territoire.

Le Syndicat Mixte du Pays du Centre Bretagne a été officiellement installé le 21 décembre 2001.

Pour l'exercice de ses missions, le Syndicat Mixte s'appuie sur les réflexions, propositions, et avis du Conseil de Développement du Pays du Centre Bretagne.

II - LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Installé officiellement depuis le 7 juin dernier, le Conseil de Développement du Pays du Centre Bretagne existe en fait de façon informelle depuis de nombreuses années.

En effet, depuis 1994, l'Association Centre Bretagne Développement associe élus, associatifs et socioprofessionnels au sein des différentes commissions.

L'ensemble de ces partenaires a progressivement appris à se connaître et à travailler ensemble. C'est grâce à cette mobilisation que l'ACBD a pu porter le projet de développement du Pays du Centre Bretagne.

Lors des discussions concernant la composition du Conseil de Développement, les responsables du territoire ont préféré une représentation tenant compte des réalités locales à une représentation trop institutionnelle.

Ainsi, les membres du Conseil de Développement sont, en grande partie, issus des commissions de l'ACBD et participent activement au développement du territoire.

Le Conseil de Développement compte 63 membres répartis en quatre collèges :

- *Collège des activités économiques et sociales : 20 membres*
- *Collège des organismes à caractère familial, éducatif, culturel et sportif : 23 membres*
- *Collège des personnalités qualifiées : 4 membres*
- *Collège des élus : 16 membres*

Dans le but d'associer encore plus largement la société civile, 6 commissions élargies ont été définies :

- *Développement économique*
- *Formation, Vie sociale*
- *Culture, Sports, Loisirs*
- *Tourisme*

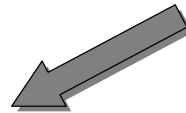
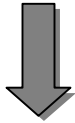
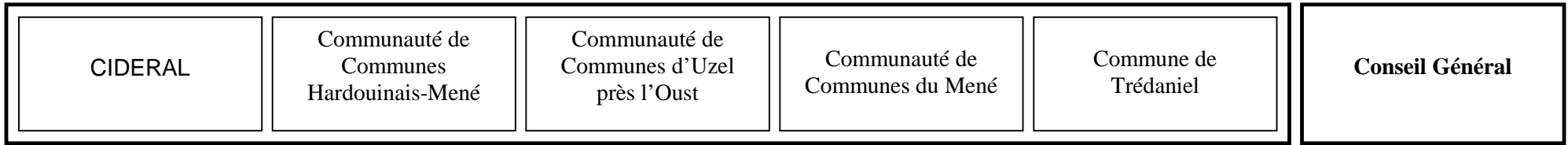
- *Aménagement du Territoire, Habitat*
- *Prospective, Communication*

Le Conseil de Développement, outil de concertation des acteurs du développement local aura pour missions :

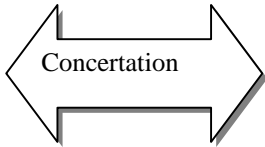
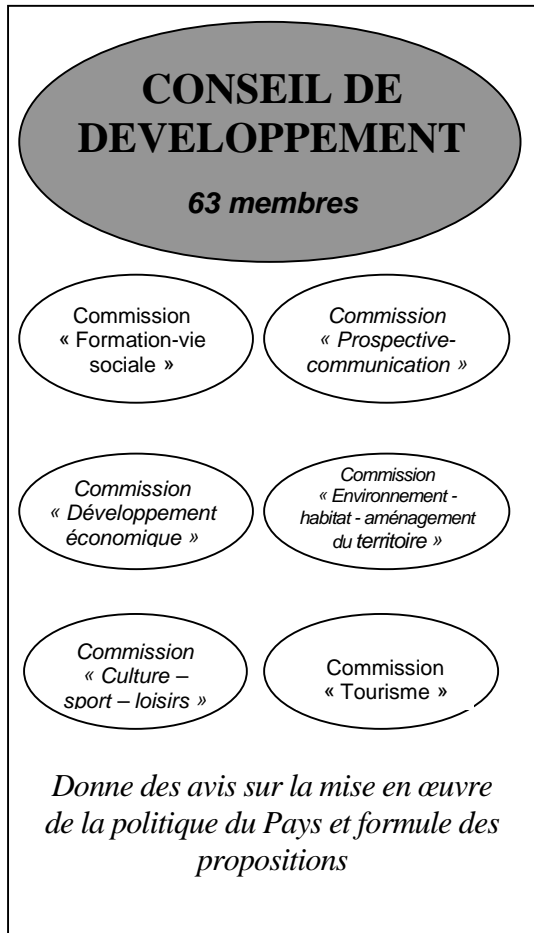
- ⇒ d'assurer l'animation du Pays au sein des différents groupes de travail,
- ⇒ de réfléchir à la stratégie globale du territoire,
- ⇒ d'être force de proposition par rapport au Syndicat Mixte,
- ⇒ d'assurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire.

Le Conseil de Développement devant lui-même se prononcer sur la forme juridique qu'il souhaite adopter, un groupe de pilotage a été constitué pour mener cette réflexion.

L'ACBD, jouant le rôle de Conseil de Développement depuis plusieurs années, il aurait été démobilisateur de recréer une structure de toute pièce. Il a donc été décidé de procéder à une modification des statuts de l'ACBD afin de les mettre en conformité avec la Loi. Ce faisant, l'ACBD deviendra le Conseil de Développement du Pays du Centre Bretagne.



ASSOCIATIONS



CONTRACTUALISATION

